



Site classé

Date de protection : 5 septembre 1936 ~ Superficie : 0,34 ha

La place Hôtel de Ville de Barr

Barr

La place de l'Hôtel de Ville de Barr se trouve au nord du centre ville. Elle est bordée par l'Hôtel de Ville, l'Office du Tourisme et quelques commerces.



Elle fut le théâtre des principaux événements de la ville.

L'Hôtel de Ville se dresse à l'emplacement de l'ancien château fort de Barr, appelé Wepfermannsburg, car le chevalier Wepfermann, originaire d'Obernai y vivait. Le château avait été érigé au XIII^e siècle et détruit selon la légende plusieurs fois par le diable et quatre fois par incendie. Le bâtiment actuel, construit en 1640, est décoré d'une loggia et d'un balcon sculpté. Sur le pignon à volutes surmontant l'oriel, trois statues, dont celle de la justice. La salle des fêtes occupe actuellement l'emplacement des anciennes écuries.

Dans la rue des Bouchers, à l'arrière de l'Hôtel de Ville, un pan de mur du XIV^e siècle est le dernier vestige du château féodal.

Au milieu de la place se dresse la fontaine dite de « l'Enfant à la

Conque ». Elle est entourée de la plus vieille auberge de la ville ainsi que d'un hôtel, qui fut un lieu de réunion pour les bourgeois avant la Révolution.



Façades de maisons à colombages

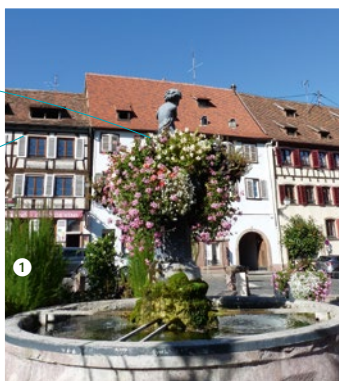


Carte postale ancienne de la Place du marché - Hôtel de ville

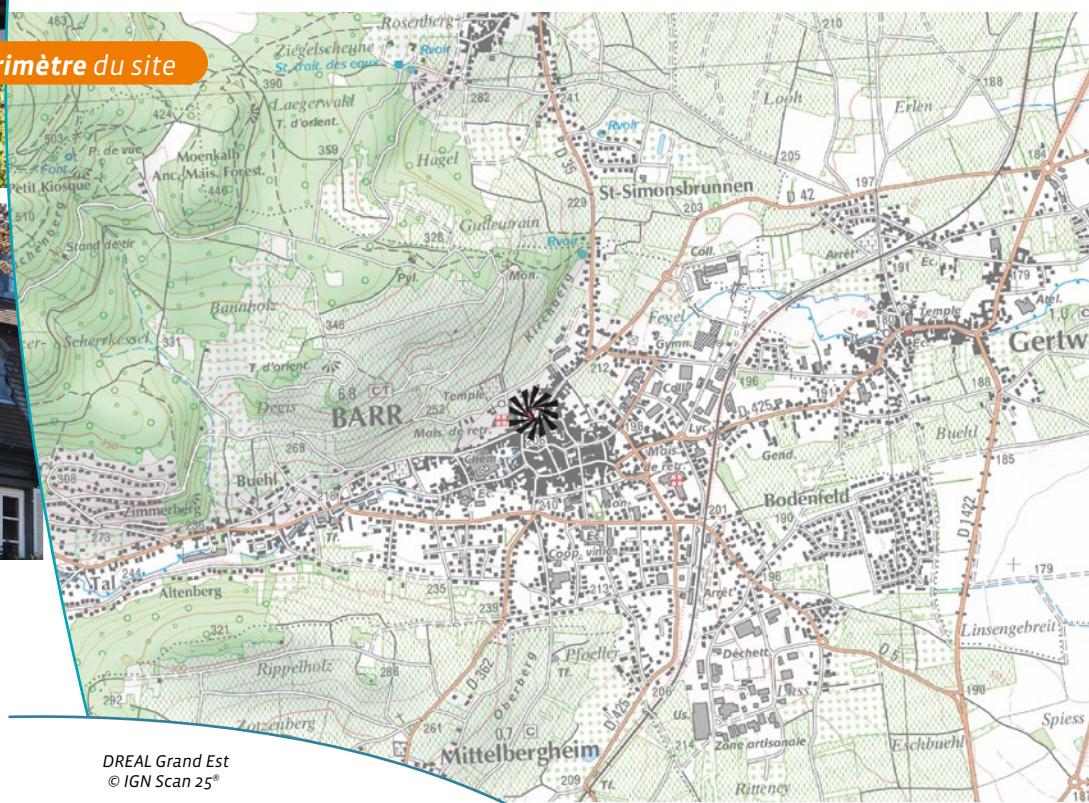
→ Pittoresque, artistique, scientifique, historique, légendaire



La place Hôtel de Ville de Barr



Périmètre du site



1 ~ Fontaine de l'enfant de la conquête

2 ~ Façade de l'Hôtel de Ville

3 ~ Maisons à colombages

4 ~ Une maison typique

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Aucune

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus
d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63